

# SERMAISE ET VOUS

www.sermaise.org

Edition n° 10 - Juillet 2010

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !



**L'équipe Municipale  
vous souhaite de  
Bonnees vacances.**

# COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

## TARIFS DU PERI SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2010-2011

### CANTINE :

Le conseil municipal a validé la proposition des commissions Appel d'offre et Écoles, pour le choix d'un prestataire de restauration scolaire. La société Yvelines Restauration, située à Rambouillet, a été sélectionnée.

**Outre une qualité générale supérieure attendue, un repas bio complet par semaine sera servi dans nos deux cantines scolaires.**

Le prix des repas facturé aux parents variera en fonction du quotient familial :

<b>Coefficient mensuel</b>	<b>0 à 154 Euros</b>	<b>0,45 Euros le repas</b>
	<b>155 à 365 Euros</b>	<b>2.00 Euros le repas</b>
	<b>366 à 587 Euros</b>	<b>2.58 Euros le repas</b>
	<b>Supérieur ou égal à 588 Euros</b>	<b>3.55 Euros le repas</b>
<b>Repas non inscrits</b>		<b>5.16 Euros le repas</b>



### GARDERIE PERI SCOLAIRE :

Le tarif de la garderie pour 2010/2011 reste identique à celui de l'année passée et varie en fonction de la fréquence d'utilisation sur une semaine :

1 garderie /sem.	2 garderies /sem.	3 garderies /sem.	4 garderies /sem.	5 garderies /sem.	6 garderies /sem.	7 garderies /sem.	8 garderies /sem.
4.10€	6.50€	8.50€	10.50€	12.50€	14.50€	15.50€	17.00€

### ETUDE SURVEILLEE :

Le tarif forfaitaire ne varie pas par rapport à l'année 2009/2010, il est de 26 euros par mois et par enfant.

## RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal a entériné la proposition des commissions Écoles et Projets pour le choix du cabinet d'architecte, qui nous accompagnera dans la rénovation de l'école maternelle : il s'agit du cabinet Vayne à Étampes.

Ce projet de rénovation comprend :

- la construction d'une salle d'évolution en remplacement de l'actuelle, compte tenu des défauts d'isolation thermique et d'étanchéité récurrents.
- La construction d'une salle d'une superficie de 50 à 55 m<sup>2</sup>, d'un dortoir et de sanitaires



Il est prévu également la réfection par l'extérieur de l'isolation thermique de l'actuel bâtiment, ainsi que l'accessibilité de ce dernier pour les personnes à mobilité réduite et notamment pour la classe située au niveau bas de l'école.

La création d'un préau fera partie intégrante du projet.

L'ensemble des nouvelles constructions sera conforme à la norme HPE (haute performance énergétique).

## PREAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE



La société Qualité Rénovation a été choisie par le conseil municipal, sur proposition de la commission des Écoles, pour réaliser le nouveau préau de l'école élémentaire.

L'ancien préau sera déplacé et réutilisé pour servir de lieu de stockage pour le matériel des associations.

Les permis de construire correspondants sont en cours de réalisation et de dépôt.

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°10 /ANNEE 2010 du 5 juillet 2010**  
**Interdisant l'alcool dans les lieux publics**  
**Du 02 juillet au 31 décembre 2010 Entre 16h30 et 6h00 du matin**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L.2212.1 et 2212.2
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
- Vu le Code la Santé publique,
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R 412-51,
- Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 et le décret N° 95-408 du 18 avril 1995 relatif aux bruits de voisinage,
- Vu le Règlement Départemental Sanitaire et notamment l'article 99 relatif aux mesures générales de propreté et de salubrité,
- Considérant l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de cannettes d'aluminium dans certains endroits du Village notamment dans certains lieux ouverts aux enfants,
- Considérant le danger que constituent ces débris pour la sécurité des piétons et des enfants,
- Considérant que la consommation de boissons alcooliques en réunion dans les endroits publics favorise et occasionne des nuisances sonores, notamment en période nocturne,
- Considérant que cette situation favorise en soirée et la nuit la constitution de groupes dont il convient de prévenir l'émergence,
- Considérant les interventions effectuées par les services de gendarmerie suite à des réclamations de riverains,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

La consommation d'alcool est interdite du 02 juillet au 31 décembre 2010 de 16h30 à 6h00 dans les lieux publics notés ci-dessous :

- Parking de la Mairie
- Parking de la Gare
- Parking de l'école élémentaire
- Place du Mesnil
- Tous les abris de Bus.

**Article 2 :**

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint - Chéron et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**OPERATION TRANQUILLITÉ SENIORS**

Mise en place par le ministère de l'intérieur, l'opération tranquillité seniors profite à toutes les personnes âgées qui le souhaitent.

C'est également une campagne de sensibilisation aux réflexes de sécurité au quotidien. Les personnes âgées étant des proies plus faciles pour les délinquants. Alors qu'elles ne représentent que 20% de la population, elles sont victimes des deux tiers (66%) des vols avec ruse et près d'un tiers des cambriolages.

Vous pouvez demander à bénéficier de l'opération tranquillité seniors en déposant votre demande (imprimé au dos de cette page) directement à la brigade de Saint Chéron ou en mairie.

En cas d'urgence appeler immédiatement le **17** ou le **112**

En dehors des situations d'urgence n'hésitez pas pour tout renseignement complémentaire à contacter la brigade de gendarmerie de Saint Chéron au **01 64 56 60 34**

Site internet de la mairie : [www.sermaise.org](http://www.sermaise.org)



# CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2010/2011 POUR LES ÉLÈVES, LES ÉTUDIANTS ET LES APPRENTIS

Pour la saison 2009/2010, 154 jeunes Sarmates ont bénéficié de cette aide, pour un montant global de 1 252 euros (118 cartes Optile et 36 cartes imagine R). Nous vous rappelons que la carte IMAGINE R pour les jeunes franciliens scolarisés de moins de 26 ans, permet de circuler gratuitement sur l'ensemble des transports publics en Ile de France, le week-end, les jours fériés, le jour de la fête de la musique, durant les petites vacances scolaires, ainsi que du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Les Membres du Conseil Municipal ont décidé de reconduire les modalités de prise en charge d'une partie des frais de transport supportés par les familles, demeurant sur la commune de Sermaise et dont les enfants sont scolarisés, soit en établissement secondaire à Dourdan soit dans d'autres villes pour les dérogations concernant les options non enseignées dans les établissements de Dourdan. Les enfants en apprentissage bénéficient également, jusqu'à l'âge de dix huit ans, de la même prise en charge par la commune.

Le montant de **la participation communale pour les cartes de transport OPTILE et IMAGINE R est fixé à 90€** pour l'année 2010/2011.



**Pour la carte OPTILE**, ce montant sera déduit aux parents par le transporteur. Une facture sera adressée à la Commune qui correspondra au montant total global alloué pour cette année scolaire.



**Pour la carte IMAGINE R**, les parents règlent la totalité de la facture. La participation communale leur sera remboursée sur présentation d'un justificatif de la SNCF, d'un RIB, de la photocopie du livret de famille et du certificat de scolarité ou du contrat d'apprentissage.

Depuis l'année dernière, le conseil municipal a également décidé de prendre en charge une partie des frais de transport des étudiants (enseignement supérieur) ou jeunes en contrat d'apprentissage de plus de 18 ans et ce jusqu'à l'âge de 21 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**Le montant de la prise en charge pour la carte IMAGINE R est fixé à 10% du montant** de la facture pour l'année 2010/2011.

Les parents règlent la totalité de la facture. La participation communale leur sera remboursée sur présentation d'un justificatif de la SNCF, d'un RIB, de la photocopie du livret de famille et du certificat de scolarité ou du contrat d'apprentissage.

**INFORMATION :** Nous tenons à vous rappeler que le Conseil Général de l'Essonne participe financièrement aux frais de transports scolaires, pour les collégiens et lycéens en prenant en charge 50% de la carte IMAGINE R et en plafonnant le coût de la carte OPTILE pour les familles. Des aides spécifiques concernent également les élèves boursiers.

## LES BREVES D'ACTUALITÉ

### MARCHÉ DE SERMAISE

Avec les vacances, notre petit marché va progressivement se mettre en sommeil, pour reprendre avec l'ensemble des commerçants le 5 septembre 2010.

Toutefois, certains commerçants seront là pendant une partie de l'été.

- Fruits et légumes : - présents jusqu'au 11 juillet
- Fromages et produits laitiers : - présente jusqu'au 1<sup>er</sup> août et à partir du 22 août

A NOTER : dorénavant la marchande de fromages fait également dépôt de pain



### SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets)

Le SITREVA a mis en ligne son propre site Internet : [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

Celui-ci a pour vocation de vous informer sur les activités du SITREVA. Vous pourrez, notamment, y trouver les informations nécessaires, concernant les déchèteries, telles que leur localisation, leurs horaires et jours d'ouverture ainsi qu'un guide sur les bons gestes de tri.

Une partie du site est également dédiée aux visites de structure telles que le centre de tri des emballages ou l'usine d'incinération.



## CULTURE

La commission culture de notre commune a plusieurs missions. L'une d'elles consiste à programmer des événements artistiques de qualité, exécutés par des professionnels. Elle permet la découverte, ou la redécouverte d'expressions artistiques variées, pour lesquelles nous n'aurions peut-être pas fait l'effort de nous déplacer loin de chez nous. Une production culturelle de qualité à proximité.

Notre action se situe ainsi en complémentarité avec celle des associations qui effectuent un travail important en permettant aux Sarmates de s'adonner à différentes pratiques et techniques artistiques (danse, musique, peinture, poterie, théâtre, ...), en développant l'artiste qui sommeille en chacun de nous.

Après le Jazz en 2008, nous avons eu le plaisir d'écouter cet automne un concert de musique classique. Concert qui a rassemblé un large public dans l'église de Sermaise. L'ensemble «Cello Voice» nous a conquis et transportés à travers les époques, du Baroque à Gershwin en alliant la voix des violoncelles au timbre chaud de la Soprano.

Au printemps, ce fut au tour de la peinture de faire son show. Trois artistes peintres venus d'Eure et Loire, de Paris et de Seine et Marne ont pu présenter leur travail sur le thème «Ombre et Lumière». Nous avons souhaité, cette année, associer à ces professionnels une jeune artiste de Sermaise. Cette expérience concluante est à renouveler.

Une météo clémente et la concomitance des élections ont favorisé la venue d'un public nombreux. L'exposition aura connu un franc succès avec une fréquentation qui a dépassé celle de 2009.

D'autres événements sont en préparation. Nous vous tiendrons bien évidemment informés, en espérant avoir la joie de partager ensemble ces plaisirs culturels.

La commission culture a encore d'autres missions. Parmi celle-ci, œuvrer, à travers la culture, au renforcement du lien social et au partage des connaissances, comme pour le concours culturel. La deuxième édition est attendue à l'automne 2010.

Le patrimoine culturel bâti est aussi une de nos préoccupations, avec la volonté d'aider à sa préservation et à sa mise en valeur.



## PERMANENCE JURIDIQUE DE L'ADEE

Nous vous rappelons que l'ADEE (Association pour le Développement Économique et l'Emploi) organise régulièrement **des permanences juridiques gratuites et confidentielles**, pour vous informer dans les différents domaines où vous pouvez rencontrer des difficultés juridiques, tels que famille, travail, emploi, voisinage ....

Lors de cet entretien, le juriste vous apporte une première information et propose une orientation adaptée à votre situation (professionnels du droit, associations spécialisées...) Sur simple demande, ou après étude, on vous remet un dossier de demande d'aide juridictionnelle (aide financière accordée par l'état aux personnes ne disposant pas de moyens suffisants pour faire valoir leurs droits en justice).

Pour les Sarmates, ces permanences ont lieu **uniquement sur rendez-vous**, soit à la mairie de Dourdan, soit à la mairie de Boissy sous Saint-Yon.

- les 2èmes et 4èmes mardis du mois de 14h30 à 17h30 en mairie de Dourdan
- le 3ème mardi du mois de 16h30 à 19h30 en mairie de Boissy sous Saint-Yon

Les rendez vous sont à prendre, selon le lieu de rencontre souhaité, auprès de l'accueil des mairies de Dourdan (01.60.81.14.14) ou de Boissy sous Saint-Yon (01.64.91.92.93).

## FORUM DES ASSOCIATIONS

**Nous vous rappelons que le forum des associations aura lieu à la Grange :  
le samedi 11 septembre  
de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 18 heures.**

